

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 50	Absent(s) excusé(s) : 0	Absents) : 3	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	--------------	-------------------

Date de convocation : 15 septembre 2020

Vote(s) pour : 50

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-09-21-BD-9 :

Signature de l'avenant n°1 à la convention de financement entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine au titre du soutien au Laboratoire de Chimie et de Physique-Approche Multi-échelles des Milieux Complexes (LCP-A2MC) pour son ResEx- Spectromètre de masse d'extrême résolution.

Rapporteur : Monsieur Marc SCIAMANNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau du 2 juillet 2018 par laquelle Metz Métropole s'engageait à un soutien global du projet ResEX à hauteur de 110 000 € dont 55 000 € qui seraient versés et échelonnés en fonctionnement selon les disponibilités budgétaires et 55 000 € en investissement,

VU la délibération du Bureau du 14 octobre 2019 par laquelle Metz Métropole confirmait son soutien du projet ResEX en fonctionnement à hauteur de 55 000 € avec un premier acompte versé au titre du budget 2019 à hauteur de 40 000 €,

VU le Budget Primitif 2020,

CONSIDERANT l'opportunité de développer sur le territoire de Metz Métropole un centre d'expertise d'envergure nationale dans le domaine de la recherche moléculaire, fondé sur l'expertise du Laboratoire de Chimie et de Physique-Approche Multi-échelles des Milieux Complexes (LCP-A2MC),

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans la stratégie de Metz Métropole de capitaliser sur la singularité thématique des campus messins et de parachever l'excellence technologique de ses acteurs,

CONSIDERANT le soutien global voulu par Metz Métropole, il est nécessaire de confirmer le financement en fonctionnement au projet ResEX du laboratoire LCP-A2MC de l'Université de Lorraine au titre du budget 2020,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2020 une subvention de 15 000 € en fonctionnement à l'Université de Lorraine. Cette subvention correspond au solde du soutien en fonctionnement de Metz Métropole au projet ResEX au titre de la période 2019-2021,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Lorraine selon le projet joint en annexe ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 septembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT





AVENANT N°1

A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE METZ METROPOLE ET L'UNIVERSITE DE LORRAINE

POUR LE SOUTIEN AU PROJET ResEX DU LABORATOIRE LCP-A2MC (Laboratoire de Chimie et de Physique-Approche Multi-échelles des Milieux Complexes)

Entre

Metz Métropole,

Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 11 boulevard Solidarité – Harmony Park - BP 55025 – 57071 METZ CEDEX 3

Représentée par son Vice-président en exercice, Monsieur Marc SCIAMANNA, dûment habilité par la par délibération du Bureau en date du 21 septembre 2020, ci-après dénommée "Metz Métropole"

Et

L'Université de Lorraine,

Statut juridique : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation

Domiciliée : 34 cours Léopold, CS 25233, 54052 NANCY CEDEX

Représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre MUTZENHARDT, ci-après dénommée « Université de Lorraine »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération du 02 juillet 2018 Metz Métropole s'engageait à un soutien global du projet ResEX, Spectromètre de masse d'extrême résolution, à hauteur de 110 000 € dont 55 000 € en investissement et, de façon échelonnée selon les votes et disponibilités budgétaires, de 55 000 € en fonctionnement.

L'octroi de la subvention en investissement a été finalisé par convention du 14 septembre 2018.

L'octroi d'une première subvention de fonctionnement de 40 000 € a fait l'objet d'une délibération le 14 octobre 2019 au titre du budget 2019 et d'une convention signée le 2 décembre 2019.

Article 1 – Objet

Le présent avenant N°1 à la convention du 2 décembre 2019 a pour objet d'actualiser le soutien de Metz Métropole à l'Université de Lorraine pour son laboratoire LCP- A2MC au titre de son projet ResEX et de définir les conditions d'attribution du solde de son financement en fonctionnement.

Article 2 – Engagement de Metz Métropole

Au titre de l'année 2020, Metz Métropole attribue une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Université de Lorraine pour son laboratoire LCP- A2MC réalisant le solde de son engagement partenarial au déploiement du projet ResEX et contribuant à couvrir les engagements et objectifs définis sur ce projet par les conventions des 13 septembre 2018 et 2 décembre 2019.

Article 3 - Modalités de versement

Metz Métropole versera cette subvention de fonctionnement de 15 000 € dès signature du présent avenant.

Article 4 – Pièces justificatives à fournir

L'Université de Lorraine s'engage à :

- communiquer à Metz Métropole, au plus tard le 31 décembre 2020, un rapport moral attestant de la bonne utilisation de la subvention de fonctionnement et présentant l'état de déroulement du projet, ses apports et perspectives pour le site de recherche et de formation messin,
- tenir à la disposition de Metz Métropole tous les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées.

Article 5 – Durée de la convention

L'échéance de la convention est portée au 31 décembre 2020

Les autres dispositions de la convention du 2 décembre 2019 demeurent inchangées.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux.

L'Université de Lorraine
Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Metz Métropole
Le Vice-président
Marc SCIAMANNA

Résumé de l'acte

057-200039865-20200921-09-2020-DB9-DE

Numéro de l'acte : 09-2020-DB9
Date de décision : lundi 21 septembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Signature de l'avenant n°1 à la convention de financement entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine au titre du soutien au Laboratoire de Chimie et de Physique-Approche Multi-échelles des Milieux Complexes (LCP-A2MC) pour son ResEx-Spectromètre de masse d'extrême résolution

Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 24/09/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200921-09-2020-DB9-DE
Document principal : 99_DE-ERDP9.pdf

Historique :

24/09/20 08:10	En cours de création	
24/09/20 08:10	En préparation	Catherine DELLES
24/09/20 08:11	Reçu	Catherine DELLES
24/09/20 08:12	En cours de transmission	
24/09/20 08:12	Transmis en Préfecture	
24/09/20 08:20	Accusé de réception reçu	